Groupe d'action pour une efficacité améliorée (GAEA)
Dernière mise à jour - Décembre 2018

POURQUOI

Le Groupe d'action pour une efficacité améliorée (GAEA) a été créé pour donner suite à la rétroaction reçue par Affaires mondiales Canada pendant l'Examen de l'aide internationale que des mesures devaient être prises pour simplifier la façon de fonctionner d'AMC et la manière dont il s'engage avec ses partenaires. Le rôle du GAEA est d'examiner des façons de simplifier et de rationaliser les processus et les mécanismes selon lesquels Affaires mondiales Canada et ses partenaires collaborent pour offrir des programmes d'aide internationale et promouvoir les objectifs de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) et les objectifs de développement durable (ODD).

QUI

Le Groupe d'action pour une efficacité améliorée est composé de deux organes distincts comportant des représentants d'Affaires mondiales Canada et d'organisations partenaires

Le Comité directeur a été formé sur invitation par AMC et comprend des représentants de l'Alberta Council for Global Cooperation (ACGC), de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), du Regroupement des professionnels canadiens en développement international (RPCDI), du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et du Women, Peace and Security Network – Canada (WPSN-C), ainsi que Tina Guthrie (précédemment Vaughn Lantz) et Isabelle Valois d'AMC, représentant le Bureau des opérations d'aide internationale et la Direction générale du partenariat respectivement. Le Comité directeur détermine et classe par ordre de priorité les domaines d'intérêt commun à examiner. Il identifie ensuite les personnes qui travailleront ensemble au sein des « équipes de solutions » à l'élaboration de recommandations sur un sujet précis.

Les équipes de solution examinent un sujet précis et trouvent des solutions susceptibles de répondre aux intérêts et aux besoins communs de toutes les parties, puis soumettent un rapport comportant des recommandations concrètes en respectant un délai convenu. Les participants aux équipes de solution sont identifiés par les membres du Comité directeur au moyen d'un processus d'appel ouvert à leurs membres respectifs – avec un effort pour assurer la diversité et la représentation de l'ensemble des coalitions.

QUOI

Jusqu'à présent, deux vagues d'équipes de solution ont été formées : une première vague pour aborder quatre sujets (les rapports, le processus de demande, le contenu des accords de contribution et le processus de négociation des accords de contribution) et une deuxième vague pour aborder deux autres sujets (les demandes de rapports spéciaux - en dehors du processus officiel - et les projets de faible valeur monétaire). Les six équipes de solution ont achevé leurs travaux et présenté leurs recommandations. Bon nombre de ces dernières ont été ou sont en train d'être mises en œuvre :

- Les dix recommandations de l'équipe de solution concernant les rapports, y compris l'élimination des exigences répétitives en matière de rapports et une différenciation plus claire entre les rapports semi-annuels sur les opérations et les rapports annuels sur les résultats, ont été intégrées dans le nouveau Guide de rapport des résultats pour les partenaires lancé au printemps 2018.
- Tel que recommandé par l'équipe de solution sur le processus de demande, AMC s'est engagé à fournir des informations plus détaillées et plus tôt sur les appels de propositions, à garder les appels ouverts pour une période minimum de six semaines, et à assurer la publication de réponses datées et en temps opportun aux questions posées. D'autres recommandations sont en cours d'examen.
- Le modèle d'entente de contribution pour le programme d'aide au développement international a été mis à jour le 1er novembre en vue de simplifier certains éléments. Bien que le cadre politique qui régit les accords de contribution n'a pas changé, des améliorations importantes ont été apportées aux accords de contribution eux-mêmes. Par exemple, le vocabulaire a été simplifié ; les mises à jour reflètent les nouvelles exigences en matière de rapports ; et de nouvelles clauses ont été ajoutés ou mises à jour en ce qui a trait au code de conduite visant à prévenir l'inconduite sexuelle et à garantir la non-discrimination, l'absence de fraude et de corruption, etc. Le contenu de ce modèle d'accord fait l'objet d'un travail en continu et les accords continueront d'évoluer.

La prochaine vague d'équipes de solution commencera ses travaux à l'hiver 2019. Les sujets abordés seront choisis par le Comité directeur lors d'une rencontre prévue au début du mois de décembre.